



Publié le : 12/04/2010
Transmis en préfecture le : 12/04/2010

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations
Du Conseil de la Communauté

Réunion du CONSEIL du 02/04/2010

Nombre de membres en exercice : 170
Date de la convocation à la réunion : 26 Mars 2010

Présidente : Mme Martine AUBRY

(Secrétaire de Séance : Mme Vinciane FABER)

Présents : (147) M. ADYNS, M. AISSI, M. AMIELH, M. ANDRE, Mme AUBRY, M. BAERT, M. BAILLOT, M. BARRET, M. BELIN, M. BENABBOU, M. BERNARD, M. BEZIRARD, Mme BIENCOURT, M. BLOT, M. BOCQUET, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, Mme BOUDRY, M. BOUREL, M. BRAND, M. BREHON, Mme BRESSON, M. CACHEUX, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. CODRON, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme CULLEN, M. DARMANIN, Mme DARNEL, M. DAUBRESSE, M. DAVOINE, Mme DE CLERCQ, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELABY, Mme DELACROIX, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. DELEBARRE J, M. DELEBARRE P, M. DELRUE, M. DERONNE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. DESPIERRE, M. DOJKA, M. DROART, M. DUBUISSON, M. DUCROCQ, M. DUQUENNE, M. DURAND E, M. DURAND Y, M. DUSAUSOY, M. DUVAL, M. ELEGEEST, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOUCART, M. FREMAUX, M. GABELLE, M. GERARD, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. GRUSON, M. HAESEBROECK, M. HAYART, M. HENNO, M. HERBAUT, M. HOUSSIN, Mme HUVENNE, M. IFRI, M. JACOB, Mme JACQUOT, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KECHEMIR, Mme KRIEGER, M. LANNOO, M. LEFEBVRE, M. LEPRETRE, M. LIEVEQUIN, M. LOOSVELT, M. MACQUET, M. MAIMOUNI, M. MARCHAND, M. MASSART, Mme MASSIET-ZIELENSKI, Mme MAUROY, M. MERTEN, M. MOLLE, M. MUNCH, M. MUTEZ, M. OLSZEWSKI, M. OURAL, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, M. PLANCKE, Mme PLOUVIER, M. PLUSS, M. PROVO, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. REMORY, M. RENARD, Mme RINGOTTE, M. RONDELAERE, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SARTIAUX, Mme SCHARLY, M. SEGARD, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC WAVRANT, M. TARDY, M. TIR, M. TURPIN, M. VAN TICHELEN, M. VANBELLE, Mme VANCOILLIE, M. VANDIERENDONCK, M. VERBRUGGE, M. VERCAMER, M. VERDONCK, M. VEROONE, M. VERSPIEREN, M. VICOT, M. VIGNOBLE, M. WAYMEL, Mme WILLOQUEAUX, M. WOOD, M. ZOUTE.

Excusés ayant donné pouvoir : (23) M. CAMBIEN (pouvoir à M. GRIMONPREZ), M. COISNE (pouvoir à M. CASTELAIN), Mme DEMESSINE (pouvoir à M. DEBREU), M. DESMARECAUX (pouvoir à M. DERONNE), M. DUBOIS (pouvoir à M. DAVOINE), Mme DUHEM (pouvoir à M. FOUCART), M. DUJARDIN (pouvoir à M. SEGARD), M. DUWELZ (pouvoir à M. AISSI), M. GADAUT (pouvoir à Mme SCHARLY), M. GAUTHIER (pouvoir à M. PLUSS), M. LEDOUX (pouvoir à M. BERNARD), M. LEGRAND (pouvoir à Mme CULLEN), M. LEMOISNE (pouvoir à M. RABARY), M. LESAFFRE (pouvoir à M. DELABY), Mme LINKENHELD (pouvoir à Mme FILLEUL), Mme MULLIER (pouvoir à M. MERTEN), M. PACAUX (pouvoir à M. LEFEBVRE), M. PARGNEAUX (pouvoir à M. CACHEUX), M. RICHIR (pouvoir à M. LEBAS), Mme ROCHER (pouvoir à M. CAUCHE), Mme TELALI (pouvoir à M. CAUDRON), M. WATTEBLED (pouvoir à M. HENNO), M. WILLOCQ (pouvoir à M. BOCQUET).

Délibération-Cadre - Développement Durable

Délibération-Cadre - Développement Durable

Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (ABSTENTION DU GROUPE METROPOLE COMMUNES UNIES (MCU))**
Ont signé tous les membres présents

En mobilisant élus, experts, partenaires et l'ensemble des forces vives du territoire lors du Grand débat développement durable du 27 novembre 2009, Lille Métropole a souhaité faire partager ses ambitions sur le développement durable pour mieux vivre et mieux vivre ensemble dans notre métropole.

Adopté en 2006, son Agenda 21 a rendu concret le concept de développement durable et permet aujourd'hui d'irriguer les grandes politiques et compétences communautaires.

Le programme communautaire « Vivre ensemble notre Euro-Métropole » lui apporte une dimension nouvelle : le développement durable est la clé de voûte du projet communautaire et renforce les ambitions politiques de Lille Métropole.

Avec ce programme la mutation culturelle qu'implique un nouveau mode de développement prend corps.

Conçu comme un élément majeur d'attractivité et de qualité des territoires, le développement durable est désormais un élément structurant du projet politique mais surtout un marqueur puissant de l'identité de la métropole du XXIème siècle.

Notre responsabilité collective dans la lutte contre le réchauffement planétaire est claire et notre engagement, pour en combattre les effets, plus déterminé encore après l'échec de Copenhague.

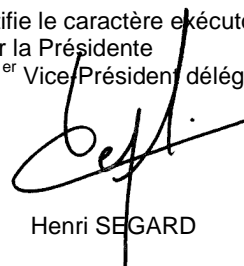
Lille Métropole a pu s'inscrire dans le mouvement des collectivités engagées dans un Plan climat depuis novembre 2007. Pour répondre aux interpellations de la société civile sur l'urgence climatique, elle a lancé deux démarches de concertation, l'une en 2009 pour construire collectivement et engager des actions fortes avec les acteurs de la société civile ; l'autre démarrera en 2010 en associant le grand public pour un changement des modes de vie en profondeur.

Bien qu'essentiel, le climat n'est pas l'unique clé d'entrée de la politique communautaire de développement durable.

L'aménagement durable et équilibré du territoire en est toujours un axe fort, avec une impulsion nouvelle pour développer la biodiversité et les espaces de nature. Des cadres politiques sur l'habitat, la mobilité, la ville intense et la ville renouvelée ont été adoptés à la suite des deux précédents grands débats en décembre 2008 et avril 2009. Avec deux ans d'avance, ils inscrivent, moyens financiers à l'appui, le Grenelle de l'Environnement dans la réalité. Cette tendance se poursuivra à travers l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ainsi qu'avec le nouveau Plan de Déplacements Urbains (PDU 2010). Lille Métropole concrétisera son engagement en faveur d'un aménagement durable à travers toutes ses stratégies et tous ses projets, à la fois dans les documents de planification dont elle a la responsabilité et dans ses modes opérationnels. Elle mobilisera les partenariats avec les territoires voisins pour donner une cohérence plus large à ses décisions de planification.

Une vision globale de l'environnement va renforcer l'Agenda 21 communautaire pour une meilleure santé, une meilleure qualité de vie et le bien-être des habitants. Elle inscrit un chantier nouveau pour réduire les inégalités dans l'accès aux ressources vitales (eau, air, sol, énergie, alimentation saine) dans le contexte de crise actuelle et de la raréfaction des ressources énergétiques.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
 Pour la Présidente
 Le 1^{er} Vice-Président délégué


 Henri SEGARD



Le développement économique dynamique, innovant et responsable est une ambition que Lille Métropole partage avec ses partenaires dans le cadre du Plan Métropolitain de Développement Économique adopté en mai 2009.

La métropole que nous construisons sera attractive et créatrice de richesse humaine si nous favorisons :

- les initiatives au service d'une nouvelle économie verte ;
- la création d'emplois avec une exigence de responsabilité environnementale et sociale ;
- une innovation économique au service des besoins actuels et à venir des habitants.

Lille Métropole doit aborder de façon plus ambitieuse le volet social de son Agenda 21 pour accroître la cohésion sociale de la métropole, pour contribuer à un nouveau modèle de société :

- plus proche du citoyen et plus équitable,
- qui lutte efficacement et préventivement contre la précarité,
- qui identifie la cohésion sociale comme un levier de développement pour le mieux être de ses habitants,
- qui pratique la solidarité entre les territoires qui la composent, avec les territoires proches et les pays en développement,
- qui anticipe les évolutions de la société et accompagne les mutations économiques inhérentes aux enjeux du 21^{ème} siècle.

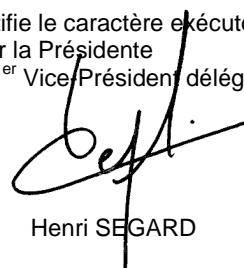
Les orientations de cette politique de développement durable, clé de voûte du projet communautaire, ne peuvent se penser sans une politique de sensibilisation démultipliant et coordonnant sur ses territoires l'action des acteurs de proximité (éducation scolaire et périscolaire, communes, associations...) et sans une bonne articulation des interventions de Lille Métropole à plusieurs échelles : avec les communes et dans les huit territoires, à l'échelle métropolitaine et vers les territoires voisins.

En ouvrant aujourd'hui un nouveau chapitre de son développement, Lille Métropole entend accélérer encore sa mutation pour léguer aux générations futures une agglomération puissante, chaleureuse et durable.

En conséquence, il vous est proposé, toutes les commissions ayant été consultées :

- d'approuver le texte d'orientation sur la politique développement durable de Lille Métropole.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué



Henri SEGARD

